



TERME DE REFERENCE

« Prix National des Droits de l'Homme

Edition 2020 »

Thème :

**« COVID -19 ET L'IMPORTANCE
DE LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE »**

1- CONTEXTE

Conformément à sa Loi habilitante n° 2018-900 du 30 novembre 2018, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a pour mandat la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Pour ce faire et en vue d'accompagner les initiatives des personnes morales et physiques engagées dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme, le CNDH décerne chaque 10 décembre un « **Prix national des Droits de l'Homme** » à l'occasion des activités commémoratives de la Journée des Droits de l'Homme. Ce prix institué par l'article 62 du Règlement intérieur du 18 avril 2019, est remis aux termes de l'article 66 dudit Règlement par le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

Ce prix vise à récompenser les actions et les efforts des organisations de défense des Droits de l'Homme, des organisations à base communautaires, des organisations à but humanitaire et des personnes physiques, engagées dans la réalisation des Droits de l'Homme à travers des approches innovantes, contribuant ainsi à une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme.

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, a été profondément affectée par la pandémie de la Covid-19 qui a mis à mal la réalisation des Droits de l'Homme. Les couches les plus vulnérables de notre société ont souffert des conséquences désastreuses de cette crise sanitaire. Mais des organisations de la société civile et des personnes physiques, conscientes des impacts négatifs de cette maladie, n'ont pas manqué d'initiatives pour juguler ses effets pervers sur la vie des populations et des communautés fragiles.

C'est pourquoi, le CNDH place l'édition 2020 de ce « **Prix national des Droits de l'Homme** » sous le thème de la « **Covid-19 et l'importance de la solidarité communautaire** » en vue de récompenser les actions et les efforts accomplis par ces organisations et ces personnes physiques.

2- JUSTIFICATION

La solidarité est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance ou encore une collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté du fait du lien qui les unit. La survenance de la crise sanitaire du Covid-19 a rappelé aux nations du monde en général, et aux acteurs des Droits de l'Homme en particulier, l'indispensable nécessité de la solidarité agissante pour y faire efficacement face.

Aussi l'attribution d'un « **Prix national des Droits de l'Homme** » par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sous la thématique visée cette année, a pour objectifs de :

- soutenir les initiatives et projets de terrain conçus et mis en œuvre par les acteurs des Droits de l'Homme pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme en cette période de pandémie de la Covid-19 ;
- permettre aux organisations de la Société Civile d'être plus proches des communautés et/ou des populations à travers des approches innovantes, tout en les accompagnants et en les encourageant dans leurs différentes actions.

3- THEME DE L'EDITION

Pour cette édition 2020, le choix du CNDH s'est porté sur le thème suivant :
« Covid -19 et l'importance de la solidarité communautaire ».

4- QUI PEUT POSTULER AU « PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME » ?

Pour être éligibles au Prix National des Droits de l'Homme, les soumissionnaires, doivent être:

- des personnes physiques ;
- des organisations de la société civile de Droit ivoirien.

Il peut s'agir :

- d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- des Organisations à Base Communautaires (OBC) ;
- des Organisations humanitaires ;
- etc.

5- CRITERES DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, il faut être une personne physique ou morale œuvrant dans la protection des Droits de l'Homme.

Le prix récompense les activités déjà réalisés portant sur le thème sus-évoqué.

En outre :

- Les activités à soumettre doivent être montées par l'organisation elle-même;
- L'activité doit être innovante et contribuer à apporter une solution concrète, efficace, impactant et durable.

6- RECOMPENSE DU PRIX

Conformément à l'article 62 et suivant du Règlement intérieur du CNDH « **Le prix consiste en une valeur financière et une médaille portant un motif, et**

l'inscription « *Prix national des Droits de l'Homme* », son numéro d'ordre et l'année de son attribution ».

Le jury procédera au classement de trois (03) soumissionnaires dont il jugera pertinentes et conformes aux présents termes de référence les actions réalisées. Le premier sera déclaré Lauréat du « Prix National des Droits de l'Homme », les deuxième et troisième recevront des prix d'encouragement dont la composition sera déterminée par le CNDH.

Le Prix sera remis par le Premier ministre ou son représentant lors d'une cérémonie qui se tiendra le 10 décembre 2020 dans les locaux du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), sis à Cocody vallon, Rue J 95 à côté de l'Agence de Gestion Foncière (AGEF).

7- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DU « PRIX DES DROITS DE L'HOMME »

Les soumissionnaires doivent déposer un dossier physique sous pli fermé au siège du Conseil National des Droits de l'Homme.

Les dossiers numériques doivent être adressés à :

c.centralecndhci@gmail.com infos.ci.cndh@gmail.com

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- une requête de soumission, signée du responsable de l'organisation et adressée au Président du jury du Prix des Droits de l'Homme ;
- les justifications juridiques de l'organisation (statuts et règlement intérieur, liste des membres du Conseil d'Administration ou des membres du Bureau Exécutif National) pour les structures morales ;
- le projet mis en œuvre et ayant impacté (indicateurs).

NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet automatique.

Date de lancement

02 octobre 2020

Date limite de dépôt des candidatures

10 novembre 2020

Seuls les lauréats seront contactés.

Règlement intérieur :

<https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/REGLEMENT-PRIX-NATIONAL-DES-DROITS-DE-LHOMME-%C3%A9dition-2020.pdf>

Dossier de candidature :

<https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/Dossier-de-candidature-Prix-DDH-%C3%A9dition-2020.pdf>